Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217603190-20251230-DEC-2025-44-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Publiée sur le site internet le 30/12/2025

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE

Pôle DGS - Administration Générale

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-44

Délégation de signature pour la signature d'un bail pour les locaux du 5 rue Georges Clémenceau à Grand-Couronne

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18 relatif aux délégations de signature du Maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la bonne administration des affaires communales ;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer la signature du bail susmentionné à Monsieur Fabrice RAOULT, Premier Adjoint au Maire ;

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice RAOULT, Premier Adjoint au Maire, à l'effet de signer, au nom de la commune de Grand-Couronne, le bail relatif au bien situé 5 rue Georges Clémenceau à Grand-Couronne, conclu avec Monsieur Jean LEPETRE et Madame Annick ANDRIEU, ainsi que tous actes et documents s'y rapportant.

Article 2 :

La présente délégation est consentie uniquement pour la signature du bail mentionné à l'article 1er et ne vaut pas délégation générale de compétences.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé(e), transmise au représentant de l'État dans le département dans le cadre du contrôle de légalité, et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Fait à Grand-Couronne, le

Le Maire,

Julie LESAGE

MAIRIE DE GRAND-COURONNE (Seine-Maritime)